



CHARTRE **« ENGAGEMENT CLUB ISPB »** **Saison 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Le bureau a mis en place au sein du club, une charte qui définit les devoirs de tout licencié à l'ISPB.

Cette mobilisation de tous doit permettre un meilleur fonctionnement interne du club en répartissant les charges indispensables au bon déroulement d'une saison sportive. L'acceptation et le respect de cette charte tout au long de la saison sont obligatoires.

CHARTRE DU CLUB

1. Chaque licencié doit participer avec assiduité et motivation aux séances techniques proposées (entraînements et matchs). En cas d'absence avec un motif valable, il devra prévenir son entraîneur ou son coach dans les meilleurs délais. Il devra montrer un comportement fair-play et se présenter en tenue de sport complète et adaptée.

!!! La tenue fournie par le club est réservée exclusivement pour les matchs et en aucun cas à l'utilisation personnelle !!!

2. Chaque licencié (famille et ami) doit respecter les décisions des arbitres et officiels.

Un comportement déplacé dans les gradins ou dans l'enceinte du gymnase peut être également sanctionné.

Pour les Minimes à Séniors + Coach :

Faute Technique N°1	: 30 euros
Faute Technique N°2	: 75 euros
Faute Technique N°3	: 150 euros
Faute Technique N°4	: 200 euros + Eviction
Faute Disqualifiante	: Identique

Pour les jeunes « Poussins à Benjamins » :

Faute technique N°1	: 1 suspension ou 1 arbitrage
Faute technique N°2	: 2 suspensions ou 2 arbitrages
Faute technique N°3	: Eviction

Faute Disqualifiante : Identique

Dossier disciplinaire : Remboursement de la sanction infligée par la ligue ou le comité

3. Chaque équipe - avec l'adhésion de **TOUS les parents** - doit s'organiser, pour assurer sa gestion et l'organisation de ses matchs (roulement des lavages de maillots, goûtés pour les matchs à domicile, déplacements extérieurs) :

4. Pour aider à l'organisation des matchs, chaque licencié (Benjamins à Séniors) effectuera des « Actions » au cours de la saison. Il est mis en place un système de caution destiné à inciter chacun(e) à respecter son engagement au club

Le Bureau

« Le chèque de caution ACTION » de 25 euros « QUI - OU - QUAND - COMMENT ? »

Règle :

Chaque licencié du club et membres de sa famille doivent accomplir 5 actions minimum dans la saison décomposées comme suit :

4 Actions « table de marque » au minimum + 1 actions « vie du club »

❖ LA TABLE DE MARQUE : « Moi le licencié »

- La feuille E Marque, le chronomètre, les points, l'arbitrage (Si je ne sais pas faire, je peux participer aux formations et me faire aider par un licencié plus expérimenté).
- Je viens environ 20 minutes avant le match, je reste neutre et sérieux.
- Je m'inscris sur la feuille avec l'aide de mon entraîneur au minimum une semaine avant la rencontre.
- Obligation d'exécuter au minimum 3 tables de marque dans la saison (pas de maximum)

❖ LA VIE DU CLUB : « Mes parents et moi »

- Participation à la vente de brioche, Hamburger ...
- Participation à l'organisation du loto, buvette,
- Apport et concrétisation d'un sponsor au club (panneau d'affichage, mécénat, achat de maillot, flocage ...)